

COMPTE - RENDU DE LA COORDINATION CHSCT CGT.

Dernièrement, une coordination CHSCT CGT s'est tenue avec les élus des 8 CHSCT, afin de remonter et analyser différents problèmes rencontrés par les travailleurs des divers bâtiments.

1°) Bâtiment A :

Depuis plusieurs mois, les conditions de travail se dégradent de plus en plus au département des presses, entraînant une recrudescence des accidents du travail. La semaine du 21 au 25 septembre fut pour l'emboutissage, le théâtre de trois accidents qui ont fait l'objet d'une gravité certaine, sachant que ces trois accidents graves ont occasionné des passages à l'hôpital.

En effet, l'accident car à fourches/piéton lors duquel le piéton qui au changement de poste, a été heurté par un cariste. La direction du département voulait lui faire endosser la responsabilité de l'accident.

Pour les élus CGT, les torts ne doivent être attribués, ni au cariste ni au piéton, mais à la direction qui de plus n'a même pas daigné avertir le DLI de cet accident, évitant du même coup, la demande d'un CHSCT extraordinaire. Inadmissible !...

Si pour garder bonne conscience la hiérarchie du département préconise le port du gilet fluo, les élus CGT suggèrent que les emboutisseurs bénéficient de formation appropriée, lors d'une réorganisation du travail et ne subissent plus les surcharges d'activité qui favorisent la précipitation, diminue la vigilance qui multiplie les risques d'accident.

Dans d'autres secteurs de l'emboutissage, en réparant des sondes, une personne s'ouvre l'avant bras, blessure ouverte suscitant 7 points de suture et un opérateur qui se fait prendre le mollet dans une presse transfert, alors que les élus CGT avaient demandé une modification du processus ou mode opératoire, à ce poste.

Dans le seul but de culpabiliser l'opérateur, la direction du département s'est empressée de faire afficher l'accident dans les UET, alors que la personne blessée était encore en soin à l'hôpital. Quelle honte ! Quand on sait que la femme du travailleur n'a pas été prévenue de cet accident, encore moins du passage de son mari, au centre hospitalier.

Devant l'insécurité qui règne au Bt. A, la série noire continue avec deux accidents, une fracture du doigt pour l'un des travailleurs et une fracture du genou pour l'autre. Quant au troisième, c'est carrément un outil de presse qui aurait pu lui tomber dessus, mais comme à son habitude, la direction se dégage de toutes responsabilités et culpabilise les opérateurs concernés, faisant valoir qu'ils ont eu des informations sécurité.

Les élus CGT, ont constaté aussi, qu'aux presses, tous secteurs confondus, petit et gros embouti, maintenance, automation, emboutisseurs, caristes, MAP, etc, que c'est bien le manque d'effectif et les surcharges de travail qui remettent en cause la sécurité des travailleurs et les conditions de travail, au nom de la réduction des coûts et de la productivité.

Pour cela, les élus CGT proposent de réelles formations professionnelles enrichissantes et valorisantes, de renforcer en effectifs CDI les services touchés par des départs non remplacés, de mettre un terme aux économies de bout de chandelles, en donnant les moyens en matériels appropriés.

2°) Bâtiment C :

Le chef de département doit impérativement donner les moyens nécessaires pour éviter que l'accident survenu le 28 juillet dernier, ne se reproduise, quant un travailleur se fait écraser trois doigts en descendant une pompe de gros calibre dans une énorme fosse contenant une quantité importante d'eau remplie de larves de moustiques (Intérieur du Bt. C, zone de stockage caisse C 3).

Pour les peintres, cette fosse qui n'a aucune utilité majeure, s'avère être un endroit dangereux pour ceux qui travaillent à proximité, porteuse de contagion voire risque de légionellose à envisager.

Suite aux multiples interventions des membres CHSCT CGT concernant ce secteur, la hiérarchie du département décide de sortir de son laxisme en fait vider cette cuve par une personne non spécialisée dans ce genre de travaux, ceci pour éviter de faire appel à une entreprise extérieure spécialisée, dans un but de réduction des coûts.

Au final, trois doigts écrasés entraînant un arrêt de travail d'un mois après intervention chirurgicale à SOS main de Lille.

Les élus CGT dénoncent fermement le désintéressement total sur cette affaire, d'autant plus, que le chef de département a rejeté le CHSCT extra, prétextant la non validation par le manque d'une signature.

Pour les élus CGT, il est clair que la direction via la hiérarchie, ceci dans les divers bâtiments, fait constamment pression sur les travailleurs blessés afin que ces derniers ne se déclarent pas en accident de travail, particulièrement quand on connaît l'enjeu pour l'entreprise au niveau des taux de ristournes octroyés par la CRAM.

3°) Bâtiment G :

Le 7 octobre 2009, sur le parc du bâtiment G, les rampes d'éclairage ne fonctionnaient pas entre 7 heures et 8 heures, laissant les caristes travailler dans l'obscurité.

Face aux difficultés pour circuler dans de bonnes conditions, le manque de sécurité et afin d'éviter un accident grave, l'élus CGT travaillant dans ce secteur a informé sa hiérarchie des dangers encourus, et se mit en retrait de situation dangereuse.

Afin de rester dans la légalité et des directives contenues à cet effet dans le code du travail, cette requête fut aussi notifiée sur le registre CHSCT du département. Par contre, il est déplorable de constater que devant cette situation de repli, la maîtrise mis en place sans l'informer, un cariste étranger au bâtiment G, afin de faire le rangement des TM.

4°) DA (sellerie):

En sellerie, la livraison de gants ne se fait plus normalement. Ces EPI lavés et relavés plusieurs fois, sont difficiles voire impossible à mettre puisque devenus trop petits et de ce fait n'assurent plus une protection efficace.

Devant ce manque évident de sécurité et les mauvaises conditions de travail que cela engendre, les élus CGT ont été informés qu'un changement de fournisseur avait été décidé, pour satisfaire la direction et palier à ces réductions des coûts, d'où utilisation par les opérateurs de gants mal découpés et des tailles qui ne correspondent pas aux normes.

Le responsable du département doit donner les moyens de bosser convenablement, respecter les règles de sécurité et doit impérativement faire le nécessaire pour que les personnes, travaillent dans de bonnes conditions. Les élus CGT exigent que des gants de qualité soient remis à la disposition des opérateurs.

Dans le cas contraire, pas de gants corrects, pas de travail. (à suivre).

TUNNELS : Les armatures métalliques destinées aux piétons pour accéder d'une chaîne à l'autre, sont constamment encombrées par diverses pièces, cause d'un manque évident de place. *Devant le risque imminent d'accidents dus à ce stockage sauvage, les élus CGT sont intervenus auprès de la hiérarchie afin de remédier à ce problème récurrent.*

Les véhicules parkés sur les allées piétonnes, lors de la sortie des chaînes, gênent considérablement le passage des travailleurs.

Afin d'éviter les griffes, gnons, garantir la qualité du produit et éviter tout accident corporel, les élus CGT suggèrent que les véhicules ne soient plus garés sur les trottoirs et passages piétons, mais correctement disposés sur les parkings prévus à cet effet.

5°) DLI :

C'est avec une profonde tristesse, que nous avons appris le décès de notre camarade Arthur Simon, une première fois victime d'un malaise sur son lieu de travail, il s'est écroulé ensuite au pied de son engin, terrassé par une crise cardiaque.

Pour le syndicat CGT Renault Douai, ce sont sans nul doute, les méthodes managériales orchestrées par la direction qui sont en cause. Depuis plusieurs années, les restructurations de services dont la manutention fait l'objet, ont généré les sous effectifs, l'accumulation des charges de travail, les responsabilités, et développé le stress, maladies nerveuses, dépressions, sans oublier bien entendu, les maladies cardio-vasculaires et cérébrales, etc...

Sollicités de toute part, les caristes sont soumis à ce dur traitement, c'est pourquoi le syndicat CGT Renault Douai interpelle la direction pour qu'elle déclenche immédiatement une étude poste par poste, sur la pénibilité du travail, tant en logistique que dans tout autre service.

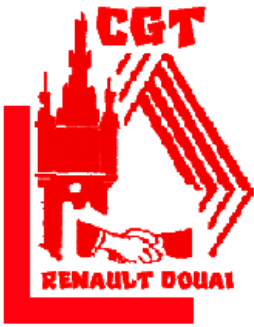
Mourir au travail est intolérable, nous n'accepterons aucune tentative de banalisation de ce décès.

Suite aux conditions de travail déplorables, caristes et chauffeurs de charlattes de tous les bâtiments ont donné aux élus CGT du DLI, de nombreuses revendications. Ces revendications seront déposées à M. Franck Rocher chef de département DLI.

Il est évident que la sécurité et les conditions de travail ne sont pas le cheval de bataille de la direction. Pour cela, les membres CHSCT CGT, continueront sans relâche, à revendiquer et œuvrer pour préserver l'intégrité physique et morale des travailleurs.

Afin d'affronter une direction avide de productivité et de rentabilité financière, chacun doit impérativement remonter les problèmes rencontrés concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, auprès des militants CGT de secteur.

Devant une direction réticente, seul le rapport de force est de rigueur.

	<u>BULLETIN D'ADHESION</u>		
	Nom : _____	Mat : _____	
	Prénom : _____	Bat : _____	CF : _____